



Sans aucune hésitation, toutes et tous en grève le 22 mars

Après avoir amplifié la destruction des garanties individuelles et collectives des salarié.e.s du privé avec la loi travail 2, le gouvernement a désormais les fonctionnaires, la fonction publique et plus globalement les services publics dans le viseur.

Au prétexte de la sacro-sainte réduction des dépenses publiques, le gouvernement a lancé dès septembre 2017 son plan d'attaque global contre la fonction publique. Le premier round a consisté à mettre en place le programme Action publique 2022. Ce programme ne vise qu'à détruire en grande partie le service public en transférant des missions au secteur privé (un phénomène déjà à l'œuvre à la DGFIP : cf article page 2) et en abandonnant purement et simplement d'autres. Pour y parvenir, le gouvernement utilise les vieilles recettes : mise en place d'une commission (CAP 22) rassemblant des pseudos expert.e.s et qui rendra début avril son rapport.

Ce rapport risque fort de ressembler à celui de Spinetta sur la SNCF. Celui-ci prône l'ouverture à la concurrence, la fin du statut des cheminot.e.s, la fermeture de 9000 km de lignes (1/3 du réseau), le transfert obligatoire des salarié.e.s de la SNCF chez le repreneur d'une ligne privatisée et un plan de départ volontaire... Ainsi, c'est bien la privatisation du trafic ferroviaire qui se dessine à l'instar de ce qui a été fait en Grande-Bretagne avec les résultats que l'on connaît (multiplication des accidents ferroviaires, précarisation des salarié.e.s, hausse des tarifs, difficulté d'articuler les correspondances entre les compagnies, etc.).

Mais ce n'est pas tout !

Le deuxième round de ce plan global a fait l'objet d'une communication spécifique le 1er février 2018 avec l'annonce au 1er comité interministériel de la transformation publique, d'un plan en quatre chantiers qui constituent autant d'attaques globales contre le statut de la fonction publique : développement du recrutement de contractuels, rémunération au mérite, mobilité dans les trois versants de la fonction publique le tout accompagné des fameuses incitations aux départs volontaires. Sans oublier les atteintes au dialogue social.

Pour Solidaires Finances Publiques, la fonction publique et les services publics constituent un atout et une richesse pour notre pays et ne doivent en aucun cas être regardés comme un simple coût ou une vulgaire charge. La fonction publique et les services publics sont garants de l'intérêt général et de l'égalité de traitement des usager.e.s. Ils sont également les garants ainsi qu'un des instruments de la justice sociale. C'est ce projet que nous devons défendre en tant que fonctionnaires mais aussi en tant qu'usager.e.s. C'est pour cela qu'à l'appel de 7 organisations syndicales, nous devons sans la moindre hésitation nous mettre massivement en grève, le 22 mars prochain. Mais nous savons également qu'une seule journée de grève ne suffira pas à faire reculer ce gouvernement qui veut passer sur toutes les questions en force, par ordonnances. Il faut donc réfléchir, site par site, service par service à ce que nous pourrions faire rapidement pour afficher notre détermination.

C'est dans ce sens, que Solidaires Finances Publiques Paris, la CGT Paris et FO Paris proposent l'organisation d'assemblées générales sur tous les sites parisiens le 23 mars au matin afin de décider collectivement des suites à donner à la journée de grève du 22 mars.

Coup de Griffes

La bienveillance selon notre DRFiP Paris, M. Mariel

Lors de l'audience collective du 18 janvier et devant plus de 500 agent.e.s parisiens, les agent.e.s du SIE de Sand avaient interpellé notre DRFiP suite à la fusion catastrophique au 1er janvier du SIE Muette et du SIE Auteuil.

En effet, suite à cette fusion, les agent.e.s du recouvrement se sont retrouvés sans leur principal applicatif informatique MIRIAM pendant 24 jours. Les agent.e.s du recouvrement du SIE de Sand avaient, depuis le 2 janvier, occupé leur journée de travail au mieux : classement, rangement, aide des autres collègues, permanence téléphonique...mais se sont vite retrouvés à court de travail. Les collègues se sont, au bout d'une dizaine de jours, lassés de cette situation (venir alors qu'ils n'habitent pas tous très près du site pour ne rien faire) et ont donc décidé de poser des congés. Lors de l'audience collective, ils ont interpellé notre DRFiP sur ce sujet, qui apprenait la situation (la communication au sein de la direction semble connaître quelques couacs...au détriment des agent.e.s). Il a affirmé par deux fois qu'il allait «agir avec bienveillance». Selon le Larousse la définition de bienveillance est : «*Disposition d'esprit inclinant à la compréhension, à l'indulgence envers autrui.*». A priori, M. Mariel ne connaît pas le sens de ce mot puisque sa bienveillance s'est concrétisée par un refus. En effet, selon lui «*Des indisponibilités de notre système d'informations ne sont malheureusement pas exceptionnelles et n'ont pas donné lieu jusqu'à présent à des dispositifs d'autorisations d'absence. En conséquence, et au cas particulier, convertir des congés en autorisation d'absence serait inéquitable et source d'incompréhension tant vis à vis d'autres agents du service que des agents d'autres services qui par le passé ont subi de tels désagréments.*». Oubliant ainsi ce qu'il avait affirmé devant plus de 500 agent.e.s, Monsieur Mariel n'a pas non plus tenu compte du caractère exceptionnel du cas du SIE de Sand, aucune autre fusion sur Paris n'ayant entraîné une indisponibilité de l'informatique pendant 24 jours.

Cet exemple désolant démontre une fois de plus que notre DRFiP, malgré ses belles paroles, ne sera pas celui qui défendra ses agent.e.s et qui agira pour elles et pour eux, avec bienveillance.

La privatisation de la DGFIP en marche

La preuve par l'exemple

L'assistance téléphonique du prélèvement à la source privatisée

La mise en place du prélèvement à la source, véritable usine à gaz dégradera le niveau actuel de recouvrement de l'impôt sur le revenu qui est de près de 99 %.. Mais, au vu de sa complexité, générera également des questions nombreuses et variées de la part des usager.e.s. Notre administration étant saignée depuis de nombreuses années, nos effectifs en baisse constante ne nous permettent plus à absorber toutes les créations législatives votées par les mêmes qui décident de la dégradation de nos moyens. Mais soyons rassuré face à cette situation, ils ont trouvé LA SOLUTION : sous-traiter au privé l'assistance téléphonique du Prélèvement à la Source. Les salarié.e.s en charge de cette mission auront le droit à 2 jours de formation et auront des tables de dialogues toutes rédigées. Nous savons très bien que ces salarié.es. seront payés au rabais et ne pourront faire face à l'ensemble des questions des usager.e.s. Les usager.e.s qui jusqu'à présent en nous téléphonant ou venant directement dans nos services pouvaient avoir un service gratuit auront désormais un service payant et sans aucun doute de moindre qualité.

L'aide à la télédéclaration payante

Face à la fragilisation de notre DGFIP, les prédateurs de tous poils se jettent sur ce qu'ils estiment être bon à prendre. Ainsi la direction de La Poste s'est précipitée pour proposer son aide afin de remplir les télédéclarations dès la prochaine campagne déclarative, aide... payante là aussi,. Les voitures jaunes vont finir par devenir trop petites ! Après l'aide, payante, aux personnes âgées, encore une nouvelle casquette. Pourquoi faire simple ? En Grande-Bretagne, on trouve des timbres chez le boucher. Et les salarié.es de La Poste sont en souffrance...

La distribution du courrier de la DRFIP 75 privatisée

Notre DRFIP a décidé aussi de participer au dépeçage de nos missions en privatisant les tournées courrier des sites sous prétexte que plus aucun agent de la DRFIP ne voulait être chauffeur. Là encore, une mission exercée en interne est fourguée au privé moyennant finances. Mais la Direction redoute visiblement des fuites puisqu'elle garde dans ses prérogatives internes la diffusion du courrier au Palais de Justice, Bercy, l'Elysée, etc.

Ces trois exemples montrent que ce qui est en marche est catastrophique aussi bien pour les agent.e.s que pour les usager.e.s. La dématérialisation, la digitalisation, la numérisation, les nouvelles technologies ne doivent pas servir de prétexte à des destructions d'emploi public ou à la facturation de prestations jusque là gratuites. Le glissement de services jusque là gratuits vers des prestations payantes n'est pas acceptable. Et c'est pour cela que nous devons être massivement en grève le 22 mars.

Le SIP sous contrôle ... d'un chronomètre !

Lors du Comité Technique de Réseau du 30 janvier, la Direction générale a dévoilé que dans le cadre de la mission CAP 2022, une mission d'audit et de conseil portant sur les évolutions de la gestion de la fiscalité des particuliers dans les cinq ans à venir allait se dérouler. Des inspecteurs de l'IGF (inspection générale des finances) se sont donc déplacés dans une douzaine de départements (48 sites concernés) afin d'enquêter et de réaliser leurs audits. Paris faisait partie de cette liste et un certain nombre de collègues ont eu la joie et le plaisir de voir débouler ces inspecteurs armés de chronomètres flambants neufs ! Ainsi dans le 17ème, 8ème, 14ème, 20ème... les inspecteurs ont sévi !

D'après les premiers retours, il semblerait que ces enquêtes soient très fortement orientées vers la problématique de l'accueil et vers le décompte du temps passé à accomplir chaque tâche (renseignement, encaissement, copies d'avis...) Certains collègues font d'ailleurs état de l'usage très avancé de la fonction chronomètre par les susdits inspecteurs : chronométrage de la saisie d'une 2042 «complexe», chronométrage d'un paiement en espèces, chronométrage de la prise en charge d'un chèque... La cerise sur le gâteau étant bien évidemment, dans ces jeux du cirque modernes, la mise en concurrence entre SIP... avec peut être un classement final et la médaille d'or du meilleur SIP : qui sera le champion olympique de la saisie ?

Solidaires Finances Publiques ne peut que condamner ces méthodes simples, voire simplistes... Comment peut-on déduire quoi que ce soit de ce genre de test ? Et quid de l'apport professionnel de l'agent.e et de l'aspect qualitatif du travail ? Même punition pour les usager.e.s qui devront annoncer le motif de leur visite et préciser s'ils ont auparavant contacté l'administration fiscale par téléphone, par courriel ou par e-contact.

Nous sommes plus que réservés voire outrés par de telles méthodes, surtout dans le contexte actuel, et bien sûr pas dupes des résultats. Il semble peu probable que la conclusion aboutisse à un renforcement de l'accueil ou des SIP... Avec la mise en place du prélèvement à la source et de la généralisation de la dématérialisation, le but va être clairement de voir où on peut encore «gratter» quelques emplois, et surtout quelles missions pourront encore à l'avenir être supprimées, externalisées ou privatisées. De plus il est toujours très agréable pour les représentant.e.s du personnel, et donc des agent.e.s, d'apprendre que ce type d'enquête se déroule dans le département sans que la direction n'ait pris soin de nous en informer. Il fut un temps où dès qu'une enquête ou un audit était mené par des représentant.e.s de la centrale ou extérieurs, les organisations syndicales locales étaient informées... mais ça c'était avant... Désormais le dialogue social n'est plus qu'un indicateur parmi tant d'autres et celui ci n'est plus prioritaire !!

La suite probablement lors d'un prochain groupe de travail national sur l'accueil prévu le 23 mars. Soyons certains qu'il apportera son lot de (mauvaises) nouvelles.



France-Télécom : un exemple de privatisation... à ne surtout pas suivre

Aant 2013, Orange s'appelait France Télécom. Et qui se souvient qu'avant le 1er janvier 1988, France Télécom était une administration publique : celle de la Direction générale des télécommunications ? Petit retour historique sur privatisation ayant eu des conséquences désastreuses tant pour les salarié.e.s que pour les usager.e.s.

C'est la loi du 2 juillet 1990 qui transforme l'administration France Télécom en un établissement de droit public. La nouvelle entité est dotée d'une personnalité morale distincte de celle de l'État et acquiert une indépendance financière. Auparavant, le budget de dépenses des Télécommunications était inscrit au sein du budget annexe des PTT voté chaque année par l'Assemblée nationale, tandis que les recettes étaient considérées comme des taxes et encaissées par le Trésor Public. Avec la nouvelle organisation, France Télécom conserve ses recettes, les utilise pour ses dépenses et reverse l'excédent très important à son actionnaire unique qui est l'État. C'est en juillet 1996 que l'établissement de droit public se transforme en société anonyme dont l'État est d'abord le seul actionnaire pour préparer l'ouverture à la concurrence qui aura lieu le 1er janvier 1998. En septembre 2004, l'État cède une grande partie de ses actions et ne détient plus dès lors que moins de 50 % des parts de la société. France Télécom devient alors une entreprise privée. Cent-quinze ans après sa nationalisation, le téléphone redevient privé en France. Il faut rappeler également qu'à la même période, en 2004, en raison d'investissements hasardeux, France Télécom est devenue l'une des entreprises les plus endettées du monde alors qu'elle était bénéficiaire en tant qu'entreprise publique.

Les salarié.e.s et les usager.e.s sacrifiés sur l'autel du profit

Quand en septembre 2004, France Télécom devient officiellement une entreprise privée, il n'est donc plus question d'assurer une mission de service public puisque c'est désormais la recherche de maximisation des profits qui devient l'unique moteur de la nouvelle société anonyme. Pour cela, le plan NexT est mis en place en 2006. Il a pour but de dégraisser les effectifs. C'est le PDG d'alors, Didier Lombard, qui l'annonce en octobre 2006 : en deux ans, il faudra supprimer sans licenciements 22 000 postes, changer le métier de 10 000 fonctionnaires et embaucher 6 000 « nouveaux talents » (comprenez des contractuels, des managers et des commerciaux). D'après Didier Lombard « En 2007, je ferai ces départs d'une façon ou d'une autre, par la fenêtre ou par la porte. ». Et le résultat pour les salarié.e.s est sans appel : 65 suicides entre 2005 et 2009 dus à la mobilité forcée, aux incitations pressantes aux départs, aux nouvelles méthodes de management qui font des salarié.e.s une simple variable d'ajustement à qui il s'agit d'imposer par ailleurs des objectifs inatteignables.

La privatisation de France Télécom n'a probablement pas été vécue aussi violemment par les usagers qui n'ont pas tous perçu les véritables ravages humains et sociaux dont elle a été synonyme pour les employé.e.s de l'entreprise. Pour les usager.e.s, l'ouverture à la concurrence a déclenché une guerre tarifaire menée au détriment de ces mêmes usager.e.s (désormais réduits au rang de simples clients). De nombreux services sont devenus payants. La couverture de l'ensemble du territoire n'est plus apparue comme une priorité : les opérateurs se concentrant sur les zones rentables etc...

La privatisation de France Télécom est une leçon de choses pour toutes et tous. Un exemple à ne surtout pas suivre. Pour éviter que nos services publics soient dépecés et connaissent in fine un sort comparable, nous devons nous mobiliser, résister dès à présent en commençant par être en grève le 22 mars. Nous avons tout à y gagner !



8 mars - 22 mars : deux dates, un combat !

Les luttes des femmes ont permis de progresser vers l'égalité mais rien n'est achevé ni acquis. Les combats à mener sont encore nombreux. Les remises en cause existent trop souvent et les grandes annonces sont souvent des coquilles vides.

Cette année, l'affaire Weinstein a permis une certaine libération de la parole des femmes sur les abus et violences sexuelles. Il est indispensable que cette parole soit entendue y compris sur nos lieux de travail.

Les dernières annonces du Premier Ministre et du Ministre de l'Action et des Comptes Publics vont avoir de véritables conséquences aggravant encore un peu plus les inégalités professionnelle femmes/hommes.

- L'accentuation du RIFSEEP (et donc la rémunération au mérite) alors qu'il est clair ce système défavorise les femmes (jugées souvent moins disponibles, moins impliquées...),
- Le recours accru aux contractuel-les (en situation plus

précaires) alors que l'on retrouve déjà plus de 67% de femmes parmi ce mode de recrutement,

- Des pistes similaires aux ordonnances Macron quant à l'avenir des CHSCT alors que ces instances ont un rôle clé dans les cas de harcèlements et de violences,
- Des questionnements sur le futur des CAP alors que ce sont là aussi des instances qui permettent notamment de dénoncer et traiter les stéréotypes liés à la maternité, les questions de promotions, notations et mutations.

Ces annonces apparaissent comme totalement paradoxales avec l'affichage de Macron et du gouvernement de faire de l'égalité femme/homme une priorité du quinquennat et sont particulièrement inquiétantes pour les femmes. Elles contreviennent de fait avec l'accord pour l'égalité professionnelle dans la fonction publique signé il y a 5 ans.

Le 8 mars, et toute l'année, revendiquons toutes et tous ensemble pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes, au travail et dans toute la société !
Rassemblement le 8 mars à 15h30 à République puis départ en manifestation à 17h30

Plus d'info sur : <https://solidairesfinancespubliques.org/le-syndicat/nos-engagements/egalite-femme-homme.html>
<https://solidaires.org/Dans-l-action-et-la- greve-pour-les-droits-des-femmes-le-8-mars> - <https://8mars15h40.fr/>

Alerte d'une contrôleuse d'assiette sur la formation PAS

J'écris cette lettre depuis une salle de cours du 20ème arrondissement à Paris, où depuis 24 heures je suis en formation pour le prélèvement à la source (PAS) et j'ai le blues... La communication dont je suis abreuvée depuis 24h est dense, orientée et incomplète eut égard aux nombreuses incertitudes dans cette réforme à ce jour. Cette réforme va balayer le peu de sens qu'il restait encore à mon métier de contrôleuse en SIP. Mais la chose la plus grave et qui me révolte est que cette réforme va faire disparaître l'équité devant l'impôt notamment pour les populations les plus fragiles et vulnérables.

A ce stade des informations fournies je m'interroge. Depuis 2008 date de la fusion entre l'ex-DGI et l'ex-DGCP je croyais naïvement que l'interlocuteur fiscal unique créé pour les particuliers comme pour les professionnels remplissait pleinement son rôle et avait modernisé et surtout simplifié les démarches des contribuables. Alors pourquoi moderniser encore?!

Je découvre en fait qu'avec le PAS : terminé l'interlocuteur fiscal unique, terminé l'équité devant l'impôt.

Pour la gestion de son taux de la retenue à la source (RAS) prélevée chaque mois, le contribuable devra obligatoirement passer par le site impots.gouv.fr, et utiliser l'application GEST PAS. Comment vont faire les usager.e.s qui n'ont pas internet ? Ceux qui parlent mal le français, qui sont âgé.e.s ou qui n'ont pas d'ordinateur ? Car sans modification de son taux de RAS alors qu'il pourrait être revu à la baisse, le salarié ou le retraité va payer trop pendant 12 mois.

Le tiers collecteur aura lui comme interlocuteur la DGFIP à qui il reversera la RAS prélevée tous les mois, mais quel service : le SIP, le SIE ? Et avec quels moyens ? Mystère. Quel contrôle sur les versements, quel gestion des contentieux entre tiers collecteur, DGFIP et contribuables ? Mystère également.

Le contribuable devra toujours faire sa déclaration de revenu 2019 au printemps 2020 (mise en place du PAS : 01/01/19). La DGFIP établira le montant de l'impôt définitif 2019 entre juillet et septembre 2020 en prenant en compte le cas échéant les réductions et crédits d'impôts (RI et CI)

auxquels peut prétendre le contribuable. Et oui, le taux de RAS ne prend pas en compte les RI et CI qui ne seront remboursés qu'en septembre 2020 soit jusqu'à 18 mois après avoir été payés !

Mais n'oublions pas les revenus non soumis à RAS tels que les revenus fonciers ou les BIC et BNC pour lesquels le contribuable devra payer mensuellement un ou des acomptes «contemporain» prélevés sur son compte bancaire. Il y aura autant d'acompte contemporain que de revenus soumis à cet acompte, donc si l'usager touche des RF et des BIC il devra payer 2 acomptes contemporains. La gestion de cet acompte contemporain sera effectuée par l'ESI de Limoges pour toute la France. Et tout cela s'appelle «la modernisation des relations entre l'Etat et les usagers».

En précisant que tous ces interlocuteurs travailleront (si tout fonctionne bien! mais on n'en doute pas!) avec une application informatique performante, consultable par toutes et tous : GEST PAS. Mais comment vont faire les usagers non connectés ? Ah oui, je sais, ils se présenteront à l'accueil du SIP pour que je les renseigne. Oh mais non! suis-je bête il n'y aura plus d'accueil puisque l'accueil personnalisé sur rendez-vous sera la règle. Et sans RDV pas de renseignements!

Cette réforme n'a qu'un but : supprimer des emplois au détriment du service public, au détriment du budget de l'état, et en aggravant davantage les inégalités. Cette réforme ne simplifie en rien la gestion de l'impôt mais au contraire la complexifie. Cette réforme va tuer mon métier de contrôleuse de SIP mais aussi engendrer pour la contribuable que je suis des difficultés de gestion insupportables pour moi et insurmontables pour les populations les plus vulnérables.

Une contrôleuse DGFIP, révoltée.



Bulletin d'adhésion 2018

Solidaires Finances Publiques Paris

Coupon à remettre à votre correspondant ou à renvoyer à notre trésorière :
Anne BOUTET, SIP Javel, 13/15 rue du Gal Beuret - 75015 Paris

IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres) N° ANAIS (10 chiffres)

NOM d'usage Prénom

NOM de naissance Date de naissance/...../.....

Cadre : Grade : Echelon : Indice :

Montant de la cotisation →

Temps partiel %

Informations professionnelles

Service :

Site :

@

☎

Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles

Adresse perso :

@

☎

Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

Je souhaite recevoir des informations par mail OUI NON Signature :

Je souhaite adhérer à Solidaires Finances Publiques OUI NON

POUR S'INFORMER...

Le site internet : <http://www.solidairesfinancespubliques.info/75/>

La page Face Book : <https://www.facebook.com/SolFIPParis>